



Lettre d'information

Avril 2025

Consultation sur les chartes des utilisateurs et des administrateurs des systèmes d'information de l'EFS

L'avis de la CFDT :

La Charte nationale de l'EFS sur la sécurité des systèmes d'information est jugée structurée et complète. Toutefois, la CFDT souligne des limites : un langage trop technique, une charge administrative accrue, et des sanctions perçues comme dissuasives.

Lors du CSE de mars, la CFDT a demandé une meilleure information et formation des salariés, incluant des explications concrètes sur les bonnes pratiques. La CFDT réclame un **guide pratique** avec des exemples clairs sur l'usage des outils informatiques (connexion, clé USB, envoi d'e-mails, navigation web, etc.).

Face à l'absence, ce jour, des améliorations demandées, la CFDT s'abstiendra.

Retour CFDT
sur le CSE

Évolution des horaires à la Maison du Don de St-Étienne Châteaureux

Les élu-es CFDT ont posé des questions concrètes, soulevant les problématiques du **terrain**, et rappelant l'importance du **dialogue social équilibré**.

La CFDT demande des **engagements clairs** sur la formation, la reconnaissance, et la prise en compte réelle des remontées de terrain dans les projets en cours.

La CFDT dénonce la création des horaires de vendredi, de tout juste moins de 6h00 de travail, n'ouvrant droit à aucun temps de pause ni avantage restauration, lamentable !

Evolution Individuelle 2024 de l'EFS AURA

Le bilan de la campagne d'EI de 2024 a été présenté au CSE (effectif région : 1106 salariés)

1 salarié sur 3 a été augmenté en 2024 (stable)

Type EI	Nombre de bénéficiaires	Moyenne de points	% de bénéficiaires
AIA - Augmentation Individuelle	301	19	83,1%
EP - Evolution Professionnelle	48	22	13,3%
PI - Promotion Individuelle	13	34	3,6%
Total général	362	20	100,0%

La moyenne d'augmentation régionale du salaire de base correspondante est de 3,1% (de 2,7 à 3,4%)

Les plus gros volumes d'EI attribués se trouvent à :

- Décines : 90 bénéficiaires
- St Étienne : 43 bénéficiaires
- La Tronche (Grenoble) : 41 bénéficiaires

Cas spécifique : Retour de congé maternité/adoption : 15 salariés concernés, avec 95 points attribués

= > Ces points ne comptent pas comme une Evolution Individuelle.

La CFDT s'est toujours exprimée clairement contre les Augmentations Individuelles à l'EFS, préférant les augmentations générales

Le manque de transparence des augmentations individuelles, peuvent accentuer les écarts de salaire entre collègues à ancienneté et compétence équivalente.

Les études montrent que les primes collectives ont souvent plus d'effet sur la productivité.

Cette orientation semble reprise par la direction nationale dans le cadre des négociations en cours concernant la classification et la rémunération des personnels.

Tu as des questions sur les EI à l'EFS AURA, contacte un représentant CFDT !

Bilan de la pénibilité 2024 de l'EFS AURA

Depuis 2017, seuls 6 facteurs restent à déclaration obligatoire :

- Travail de nuit
- Travail en équipes successives alternantes
- Travail répétitif
- Travail en milieu hyperbare
- Températures extrêmes
- Bruit

Seul le facteur "travail en équipes successives alternantes" est déclaré à l'EFS

En AURA, 49 personnes ont été déclarées exposées à la pénibilité en 2024 (hausse par rapport à 2023). Ce sont des salariés travaillant en jour et en nuit en IH/DEL

Les salariés exposés acquièrent **4 points par an et par facteur de risque**.

Ces points peuvent être utilisés pour :

- Suivre une **formation de reconversion**
- Travailler à **temps partiel sans perte de salaire**

- Partir plus tôt à la retraite
- Financer un bilan de compétences

Les 20 premiers points doivent obligatoirement être utilisés pour une formation (sauf reconversion professionnelle).

Tu as des questions sur la pénibilité, contacte un représentant CFDT !

Information concernant le projet UnIT : centralisation de la Direction des Systèmes d'Information (DSI)

L'EFS souhaite réorganiser et centraliser la DSI afin de :

- Améliorer le service informatique rendu aux utilisateurs
- Accélérer la transformation numérique
- Renforcer la sécurité du système d'information
- Harmoniser les pratiques et renforcer les équipes
- Favoriser l'attractivité et les parcours professionnels des agents SI

➤ Nouvelle organisation :

- Création d'une **DSI unique** nationale
- **228 postes** intégrés, répartis par département fonctionnel :
 - SI Médico-technique, Production, Data, Support, Communication, Partenariats, etc.
- Maintien du rôle de **Responsable SI Régional (RSI)** comme relai local

➤ La spécialisation du personnel :

- 80% des postes sont inchangés
- 20% des postes font l'objet de spécialisations sur la base de l'activité majoritaire actuelle du salarié

➤ Fonctionnement RH

- **Contrats de travail** rattachés à la région, sans changement immédiat
- Répartition des responsabilités :
 - **DSI** : missions, plannings, formations, carrières
 - **Régions** : contrat, paie, conditions de travail
- **Référent RH SI national** nommé pour veiller à la cohérence des pratiques

⚠ Critiques de la CFDT :

-  Réorganisation complexe : Changements importants de responsabilités et de rattachements hiérarchiques.
-  Mobilité et perturbations sous-jacentes :
 - Bien que la direction nie toute mobilité géographique, la CFDT estime que les déplacements vont s'intensifier
 - Le projet cache une future nationalisation des contrats de travail.
-  Perte de polyvalence :
 - Hyperspécialisation des postes → tâches monotones → baisse de l'attractivité et de la compétence.

Retour CFDT
sur le CSE

- Déficit de communication et d'accompagnement : Manque de plan de formation, absence de transparence.

✓ Revendications de la CFDT :

- Un accompagnement renforcé : information, formation, harmonisation RH.
- Des évaluations régulières de l'impact sur les conditions de travail.
- Une mise à jour continue du DUERP et du PAPRI Pact.
- Un point d'étape au CSEC avant fin 2025 et un retour sur l'enquête sociale dès sa disponibilité.

● Conclusion :

- La CFDT s'oppose au projet UniT tel qu'il est présenté et appelle à un dialogue constructif pour préserver et protéger les conditions de travail des salariés.

Mobilité géographique à l'EFS : priorité aux salariés de l'EFS

Vous souhaitez changer de région pour raison personnelle (suivre votre conjoint par exemple) ? pour raison professionnelle ?

La CFDT a signé, il y a fort longtemps, un accord dit de « projet social, volet 1 » qui prévoit que les salariés sont prioritaires en cas de mobilité interne et que votre rémunération soit maintenue

Les droits des
salariés de l'EFS



Informations, droits, contacts... : le starter pack CFDT est arrivé !!

Le nouveau livret CFDT de
l'EFS est disponible,
demandez-le par mail !



N'oubliez pas de déclarer votre cotisation syndicale 2024 pour obtenir votre crédit d'impôt !

Et si votre attestation fiscale 2024 vous attendait déjà ?

3 secondes chrono pour la récupérer

(Oui, c'est vraiment aussi simple que ça !)



J'AI DÉJÀ ACTIVÉ MON ESPACE

- 1 Connectez-vous sur monespace.cfdt.fr
- 2 Allez dans : Mes cotisations
- 3 Sélectionnez 2024 et télécharger

Astuce: votre NPA est sur votre carte CFDT !

Depuis espace adhérent, vous pouvez aussi :

- Mettre à jour vos informations
- Accéder à de nombreuses services

JE NE L'AI PAS ENCORE FAIT ?

- 1 Allez sur monespace.cfdt.fr
- 2 Munissez-vous de votre NPA (10 chiffres)
- 3 Saisissez votre mail + mot de passe → Validez

Besoin d'aide ? Ecrivez à : espaceadherent@cdfd.fr

Barrière

Cfdt:

Information aux Adhérents CFDT de l'EFS AURA



Cfdt: SANTÉ SOCIAUX

Vous informe !

IMPÔTS

Comment déduire ma cotisation syndicale?

1 J'opte pour les frais réels

➤ J'intègre le montant de ma cotisation dans le calcul des frais réels dans la case 1 AK en précisant le libellé "cotisation à une organisation syndical représentative"

Ou

2 Je n'opte pour les frais réels

➤ Je coche la case "réduction et crédits d'impôts" dans la rubrique "charge"

J'inscrit le montant de ma cotisation en case 7 AC dans la partie "réduction et crédits d'impôts".

Dans ce cas le montant du crédit d'impôts s'élève à 66% de la cotisation annuelle versée dans la limite de 1% du revenu brut imposable.

Contacts CFDT de la région :

 Jean Paul NALLATAMBY, Délégué Syndical Régional CFDT EFS AURA et Infirmier à Valence

Tel : 06.59.44.33.78/ mail : nallajpaul@yahoo.fr

 Roland CLERC, Délégué Syndical Régional CFDT EFS AURA et Tech de laboratoire à Décines

Tel : 06.66.79.96.49/ mail : rolandcfdt69@gmail.com



La Cfdt, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents

le site internet CFDT EFS est ICI :

<https://www.cfdt-efs.fr/>



**Rejoignez
nous !**

